

Projet de territoire du site de Sivens : Bérangère Abba a rencontré l'instance de co-construction (ICC) du projet de territoire du bassin versant du Tescou

Le Mardi 30 mars 2021

Bérangère Abba, secrétaire d'Etat à la biodiversité, a réuni hier, les membres de l'instance de co-construction (ICC) du projet de territoire du bassin versant du Tescou élargie aux parlementaires.

Après plus de cinq ans de dialogue entre tous les acteurs du territoire la secrétaire d'Etat a fait un point de situation suite à la mise en place en décembre 2017, d'une charte qui définissait les principes pour penser l'avenir du territoire en conjuguant dynamisme agricole et protection de l'environnement.

La secrétaire d'Etat a salué la qualité du dialogue au sein de l'instance de co-construction, et des résultats déjà obtenus grâce à l'implication de tous. Des principes d'action ont été actés, en matière d'agro-écologie, de circuits-courts, de valorisation des filières à haute valeur ajoutée, de diversification des services offerts par les exploitations, de qualité agro-paysagère, de communication.

Bérangère Abba a écouté avec attention les points de vue exprimés par les parties prenantes et proposé d'accompagner les acteurs dans une phase plus opérationnelle, dans le respect de la démarche des PTGE (projets de territoire de gestion de l'eau). En réponse à leurs préoccupations, elle a tout d'abord réaffirmé avec force le besoin de maintenir dans la durée les conditions d'un dialogue sincère et transparent. Elle a insisté sur le besoin de maintenir des instances de dialogue structurées. Elle a proposé que l'Etat mette à disposition des acteurs un médiateur pour faciliter la poursuite des travaux dans une phase opérationnelle.

Cette phase s'articulera autour de :

- L'appui de l'Etat, au travers notamment de l'agence de l'eau Adour Garonne et des moyens de France relance, pour renforcer l'accompagnement agro-écologique des agriculteurs. Un objectif essentiel est en effet d'assurer la pérennité de l'activité agricole dans des territoires très touchés par le changement climatique.
- La protection des zones humides, pour lesquels l'Etat entreprendrait une étude complète de caractérisation Le cahier des charges de cette étude sera examiné par la commission eau de l'ICC, et un état d'avancement sera présenté tous les trimestres.

- La structuration des acteurs pour présenter des projets d'approvisionnement en eau proposant des volumes au plus près des besoins, et évalué sous l'angle économique et environnemental. L'Etat mettra un cadrage réglementaire à leur disposition.

- Une étude du scénario alternatif de gestion de l'eau proposé par une partie des acteurs de l'ICC, qui sera analysé de manière détaillée